



# PROCES VERBAL

## des délibérations du Conseil Municipal du

### Mercredi 24 mars 2010

Le mercredi 24 mars 2010, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 19 mars 2010 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 19 mars 2010.

<b>Etaients présents</b>	:	Edith CEGLARZ, <b>Maire</b> Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, <b>Adjointes au Maire</b> Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE - Sébastien BORDET - Joël HUET, <b>Conseillers municipaux</b>			
<b>Absents excusés</b>	:	Francis KUBLER, <b>Conseiller municipal</b>			
<b>Absents non excusés</b>	:	Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU - Pascal BEAU, <b>Conseillers municipaux</b>			
<b>Procurations</b>	:	Néant			
<b>Présents</b>	:	<b>12</b>	<b>Votants</b>	:	<b>12</b>

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Joël HUET comme Secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2010
- 2 Commerces & logements - Convention de gestion
- 3 Colonie de vacances - Tarifs des familles
- 4 Sortie à Pierre Percée - Tarifs des familles

### BUDGET COMMUNAL

- 5 Compte administratif 2009
- 6 Affectation du résultat de l'exercice 2009
- 7 Budget primitif 2010

### BUDGET ANNEXE « COMMERCES & LOGEMENTS »

- 8 Compte administratif 2009
- 9 Budget primitif 2010

### BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT »

- 10 Compte administratif 2009
- 11 Affectation du résultat de l'exercice 2009
- 12 Budget primitif 2010
- 13 Subvention exceptionnelle à l'Ecole Elémentaire

# 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2010

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

## 2 COMMERCES & LOGEMENTS - CONVENTION DE GESTION

*(Rapporteur : Madame Virginie BOURGEOIS)*

Madame Virginie BOURGEOIS expose qu'il a été procédé à une consultation de gestionnaires et d'administrateurs d'immeubles afin de confier la mission de gestion des loyers des commerces et appartements à un professionnel.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 février 2010, a proposé de retenir comme gestionnaire la Société CONCEPT IMMO 54, domiciliée à Saizerais.

Suite à une question de Monsieur Pier Giovanni LEONARDI, Madame le Maire précise que les logements communaux existants continuent à être gérés directement par la Commune mais qu'il sera judicieux de réviser cet état de faits lors du renouvellement des baux.

Madame le Maire complète l'exposé du rapporteur de ce dossier en présentant un tableau comparatif des différentes offres examinées en Commission d'Appel d'Offres.

Elle précise que la convention est établie pour 6 années et son coût initial sera de 2.900 €, équivalent au montant mensuel des loyers.

Tout changement de locataire entraînera pour la Commune des frais à hauteur du montant du loyer du logement, à charge au mandataire de récupérer les loyers, d'être l'interlocuteur auprès des locataires et d'effectuer toutes démarches en cas de changement de locataire.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à la majorité - 9 POUR & 3 ABSTENTIONS (Anne CHASSARD - Pier Giovanni LEONARDI - Sébastien BORDET), décide :**

<b>D'ATTRIBUER</b>	la gestion des loyers des commerces et logements à la Société CONCEPT IMMO 54.
<b>D'AUTORISER</b>	le Maire à signer le contrat à intervenir

## 3 COLONIE DE VACANCES 2010 - TARIFS DES FAMILLES

*(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)*

Par délibération du 9 décembre 2009, le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux des activités périscolaires et du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2010.

Il convient de fixer également les tarifs pour la participation des familles à la colonie de vacances.

Remarques :

- Le coût prévisionnel du séjour est évalué à 18.280 € financé partiellement par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 1.050 €.
- Nombre de places : 25

Un large débat s'installe entre les membres de l'Assemblée concernant le coût par enfant et le tarif demandé aux familles.

Compte tenu du coût pour la Commune, il est proposé de n'accepter que les enfants qui n'ont jamais encore bénéficié de la colonie de vacances.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité - 10 POUR & 2 ABSTENTIONS (François SAUVAGE - Pier Giovanni LEONARDI), décide :

DE FIXER comme suit les tarifs de participation à la colonie de vacance pour l'année 2010 :

		ENFANTS DE SAIZERAIS
COLONIE	Non allocataires	300,00 €
	A.T.L. à 40%	180,00 €
	A.T.L. à 50%	150,00 €

DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget

D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents afférents à la colonie de vacances

## 4 SORTIE A PIERRE PERCEE - TARIFS DES FAMILLES

*(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)*

Dans le cadre des actions jeunesse, il est prévu d'organiser, pour les jeunes de 10 à 15 ans, une sortie à Pierre Percée le samedi 24 avril 2010.

Le nombre minimum de participants, inscrits obligatoirement 8 jours au moins avant la date de la sortie, est fixé à 40 (20 de Saizerais & 20 de Pompey).

A défaut, la sortie sera annulée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de la sortie « Pierre Percée » :

	SAIZERAIS
Enfants (10-15 ans)	25,00 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE FIXER à 20 le nombre maximum de participants de Saizerais

DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget

D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette sortie

## 5 BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2009

*(Rapporteur : Madame le Maire)*

Les comptes administratifs et les budgets primitifs ont fait l'objet de nombreuses réunions préparatoires auxquelles tous les élus ont été conviés.

Madame le Maire résume, sous forme d'un diaporama, le compte administratif 2009 qui présente l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune et reprend les résultats de l'exercice 2008.

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2009	776.616,16 €	257.612,49 €
Recettes 2009	830.548,05 €	237.306,90 €
<b>Résultat de l'exercice 2009</b>	<b>53.931,89 €</b>	<b>- 20.305,59 €</b>
Excédent 2008 reporté	142.473,69 €	234.017,65 €
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>410.117,64 €</b>	

Après lecture du compte administratif, Madame le Maire se retire pour le vote.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Joël HUET, doyen d'âge,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**D'APPROUVER** le compte administratif du budget communal de l'exercice 2009

## 6 BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT 2009

*(Rapporteur : Madame le Maire)*

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget communal s'élève à 196.405,58 €.

Madame le Maire propose d'affecter cette somme à la section d'investissement de l'exercice 2010.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 196.405,58 € à la section d'investissement de l'exercice 2010 du budget communal

## 7 BUDGET COMMUNAL BUDGET PRIMITIF 2010

*(Rapporteur : Madame le Maire)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif de l'exercice 2010 du budget communal s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à la somme de 1.604.574,00 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	730.274,00 €	730.274,00 €
Fonctionnement	874.300,00 €	874.300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.605.474,00 €</b>	<b>1.605.474,00 €</b>

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**D'ADOPTER** le budget primitif 2010 du budget communal en dépenses et en recettes au niveau du chapitre

pour la section d'investissement (avec définition des opérations détaillées) et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

## 9 BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » COMPTE ADMINISTRATIF 2009

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Monsieur Vincent ROUYR informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2009 du budget annexe « Eau & assainissement » présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2008.

Les résultats sont les suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2009	181.798,64 €	62.327,86 €
Recettes 2009	209.362,20 €	81.166,78 €
Résultat de l'exercice 2009	27.563,56 €	18.838,92 €
Résultat 2008 reporté		- 32.713,43 €
Excédent global de clôture	13.689,05 €	

Après lecture du compte administratif, Madame le Maire se retire pour le vote.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Joël HUET, doyen d'âge,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**D'APPROUVER** le compte administratif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2009

## 9 BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » AFFECTATION DU RESULTAT 2009

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2009 du budget annexe « Eau & assainissement » s'élève à 27.563,56 € €.

Madame le Maire propose d'affecter la totalité de cet excédent aux dépenses d'investissement de l'exercice 2010.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**D'AFFECTER** la totalité de cet excédent, soit 27.563,56 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2010 du budget annexe « Eau & assainissement »

**10 BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT »  
BUDGET PRIMITIF 2010**

*(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)*

Le budget primitif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 371.590,51 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	118.890,51 €	118.890,51 €
Exploitation	252.700,00 €	252.700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>371.590,51 €</b>	<b>371.590,51 €</b>

En conséquence,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**D'ADOPTER** le budget primitif du budget « Eau & assainissement » de l'exercice 2010 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

**11 BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS »  
COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

*(Rapporteur : Madame le Maire)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2009 du budget annexe « Commerces & Logements », nouvellement créé en 2009, présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service.

Les résultats sont les suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2009	1.964,27 €	196.406,54 €
Recettes 2009		150.000,00 €
<b>Résultat de l'exercice 2009</b>	<b>- 1.964,27 €</b>	<b>- 46.406,54 €</b>
Résultat 2008 reporté		
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>- 48.370,81 €</b>	

Après lecture du compte administratif, Madame le Maire se retire pour le vote.

En conséquence,  
Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Joël HUET, doyen d'âge,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**D'APPROUVER** le compte administratif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2009

## 12 BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS » BUDGET PRIMITIF 2010

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 353.306,54 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	333.506,54 €	333.506,54 €
Exploitation	20.000,00 €	20.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>353.306,54 €</b>	<b>353.306,54 €</b>

En conséquence,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**D'ADOPTER** le budget primitif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2010 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec définition des opérations détaillées) et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

## 13 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ECOLES

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

24 élèves de Cours Préparatoire et 20 élèves de Grande Section de l'Ecole Maternelle de Saizerais vont participer à une sortie en Alsace en juin 2010.

Les enseignants ont sollicité une subvention exceptionnelle de la Commune.

Le coût du voyage est de 150 € par enfant, 50€ seront demandés aux familles.

Une participation de la commune de 45€ par enfant est sollicitée afin d'équilibrer financièrement le coût de ce voyage.

En conséquence,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**DE VERSER** à l'Ecole Elémentaire de Saizerais une subvention exceptionnelle de 1.980 € (somme déjà inscrite au budget primitif 2010 - article 6743)

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30.

La présidente de séance,	Le secrétaire de séance,
	
Edith CEGLARZ	Joël HUET